



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION TEMPORAIRE DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE DE LA RÉGION DE SAINT-MESMIN

Communes concernées : Saint-Mesmin, hameau de Courlanges, hameau Le Petit St Georges, Vallant St Georges, Mesgrigny, Droupt St Basle, Droupt Ste Marie

Le 31 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par avis distribué dans les boîtes aux lettres le 09 octobre 2024 et par les affichages en mairie, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans les communes de Saint-Mesmin, Vallant-Saint-Georges, Mesgrigny, Droupt-Saint-Basle et Droupt-Sainte-Marie.

Le prélèvement réalisé en le 24 octobre 2024 sur votre réseau de distribution, indique une teneur en nitrates de 43 mg/L. Par conséquent, compte tenu de la conformité de la qualité de l'eau distribuée,

La distribution d'eau embouteillée est temporairement suspendue.

La ressource en eau étant très vulnérable et sujette à des variations saisonnières des teneurs en nitrates, la surveillance accrue de la qualité de l'eau distribuée se poursuit et une distribution d'eau embouteillée serait de nouveau proposée si la teneur en nitrates redevenait supérieure à 50 mg/L. Vous en serez informés par un nouveau communiqué.

La Régie du SDDEA – COPE de la Région de Saint-Mesmin se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Président du COPE
M. ESTRADE

Le Directeur général de la Régie du SDDEA,
S. GILLIS